

# Note de Présentation

## BUDGET PRIMITIF

EXERCICE 2025

# SOMMAIRE

<b>I. LE CONTEXTE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE.....</b>	<b>3</b>
<b>II. LE CYCLE BUDGETAIRE ET LE VOTE DES DOCUMENTS BUDGETAIRES .....</b>	<b>4</b>
<b>III. BUDGET PRIMITIF 2025 .....</b>	<b>4</b>
A.    PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BP 2025 PAR SECTION : EQUILIBRE BUDGETAIRE .....	4
Section de Fonctionnement : .....	5
Section d'Investissement : .....	5
B.    PRESENTATION DETAILLEE PAR CHAPITRE ET PAR SECTION DU BP 2025 .....	6
Section de Fonctionnement : .....	6
Les dépenses de fonctionnement .....	6
Les recettes de fonctionnement .....	8
Section d'Investissement : .....	11
Les dépenses d'équipement .....	13
Les recettes d'investissement .....	14
<b>IV. LE REMBOURSEMENT ET L'EVOLUTION DE LA DETTE.....</b>	<b>17</b>
<b>V. RATIOS PREVUS A L'ARTICLE R-2313-1 DU CGCT .....</b>	<b>19</b>

## I. LE CONTEXTE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE

Le vote du Budget Primitif 2025 intervient dans un contexte économique teinté d'une austérité budgétaire avec un redressement des comptes publics inéluctable allié à une instabilité politique, tant sur le plan mondial (conflits Russo-Ukrainien, israélo-palestinien, élection de Donald Trump) que national avec une loi de Finances adoptée seulement mi-février 2025, faute de majorité.

Les collectivités ont été une fois de plus une variable d'ajustement pour pallier aux conséquences de la gestion étatique du « quoi qu'il en coûte » avec une **ponction de plus de 2 milliards d'euros** sur les budgets des collectivités locales. Avec la récente annonce du Président de la République quant à la nécessité d'augmenter le budget des dépenses militaires sans impacter les impôts des Français, il est à craindre de nouvelles coupes franches sur nos budgets.

La Ville de Neuilly-Plaisance a échappé de peu au Dilico (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) qui engendre une ponction d'un milliard d'euros sur près de 2000 collectivités mais voit malgré tout, ses dépenses de personnel augmenter avec la hausse des charges patronales de 3 points, qui progressera chaque année jusqu'en 2028 pour atteindre 43,65 % contre 31,65 % en 2024, **soit en 2028 + 800 000€**. **La dépense étant pour une fois prévisible, la Ville peut compter sur ses excédents pour financer ces surplus décidés par l'Etat sans dégrader la qualité des services publics.**

Cette mesure implique donc une **dépense supplémentaire obligatoire de 250 000 €** en 2025, qui viennent s'ajouter aux différentes augmentations du point d'indice décidées par l'Etat, de l'obligation de participation aux mutuelles, à la prévoyance, intervenues depuis 2022 pour un montant **de plus de 1,5 million d'euros**.

A cela s'ajoute la continuité du lissage du FCCT de GPGE en 2025 pour lequel la Ville va devoir verser près de **400 000 € contre 92 305 € en 2022**, pour des compétences globalement moins bien gérées que par la Commune. Ce montant ne tient pas compte du contentieux Autolib', qui, suite à l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Paris, nous oblige à verser plus de **150 000 €** au délégataire lésé.

In fine, l'année 2025 affiche une hausse des dépenses de fonctionnement avoisinant **670 000 €**.

En parallèle, le coût des fluides va sensiblement baisser et devrait amener à une économie de **200 000 €** environ. Les services ont été, comme chaque année, invités à revoir leur budget au plus près en intégrant le réalisé 2024.

De ce fait, **les dépenses réelles de fonctionnement seront moins importantes au BP 2025 d'environ 1 million d'euros**. Les dépenses réelles **sont utilisées pour obtenir les ratios légaux** que les collectivités doivent produire lors du vote du BP (**article R2313-1 du Code Général des collectivités territoriales**). Elles correspondent aux dépenses réalisées pour sa gestion quotidienne (personnel, fluides, assurances, contrats de maintenance, subventions aux associations, frais financiers, etc), excluant les opérations d'ordre.

Lors de l'exécution budgétaire, la collectivité effectue des opérations dites réelles et d'autres opérations qualifiées d'ordre. Les opérations réelles ont un impact direct sur la trésorerie, il s'agit d'encaissements et décaissements effectifs. Les opérations d'ordre n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :

- elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement,
- elles sont retracées en dépenses et en recettes.

Toutes les analyses des budgets des collectivités se font sur la base des dépenses réelles, qui appartiennent à la maquette budgétaire de la M57, tout comme auparavant avec la M14.

La revalorisation des bases, décidées par l'Etat, connaissent une augmentation d'une moindre ampleur (+1,7 %) contre 7,1 % en 2023 et 3,9 % en 2024, en lien avec le taux d'inflation prévisionnel. Aussi, les recettes augmentent très légèrement.

L'année 2025 est marquée en investissement par l'exécution des marchés de travaux des gros projets du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la Ville, que sont la piscine, la Ferme Terrisse, la venelle, le City Stade et le démarrage en fin d'année de la rénovation énergétique de l'hôtel de ville. A cela s'ajoute la mise en œuvre du plan vélo avec la création d'une voie dédiée sécurisée pour accéder du centre de la ville à la gare RER, le déploiement des vélos rues, du double sens cyclable et du stationnement vélos (vélos cargos inclus). Enfin, outre les travaux récurrents d'entretien des bâtiments, la Ville poursuit sa « mise au vert » avec le remplacement des chaudières fioul par des technologies plus respectueuses de l'environnement (chaudière biomasse, pompe à chaleur, etc), la solarisation des toitures, la création de 2 cours oasis, la mise en séparatif des réseaux EP/EU de bâtiments communaux, l'accélération du passage en LED de l'éclairage public (+ de 50 % fin 2025), l'acquisition de véhicules électriques, etc.

Aussi, le BP 2025 section d'Investissement atteint près de 23M€, qui va pouvoir être financés pour 12M€ par nos excédents cumulés et nos ressources propres et 5M€ ont également été obtenus via des subventions provenant de différents organismes (Etat, MGP, Région IDF, CD93, SIGEIF, etc).

## II. LE CYCLE BUDGETAIRE ET LE VOTE DES DOCUMENTS BUDGETAIRES

Dans sa séance du 19 mars 2025, le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2025, sur la base d'un rapport établi en application des dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce débat obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants précède le vote du budget primitif dans un délai maximum de 10 semaines.

Comme en 2024, la Ville de Neuilly-Plaisance a fait le choix de soumettre au vote de l'assemblée, lors de la même séance et conformément aux indications fournies dans le Règlement Budgétaire et Financier adopté par le Conseil Municipal dans sa séance du 06 mars 2024 :

- Le compte administratif 2024
- Le compte de gestion 2024
- L'affectation des résultats de l'année 2024
- Le budget primitif 2025

La présente note, rédigée en application des dispositions de l'article L.2313-1, traitera du Budget Primitif 2025.

## III. BUDGET PRIMITIF 2025

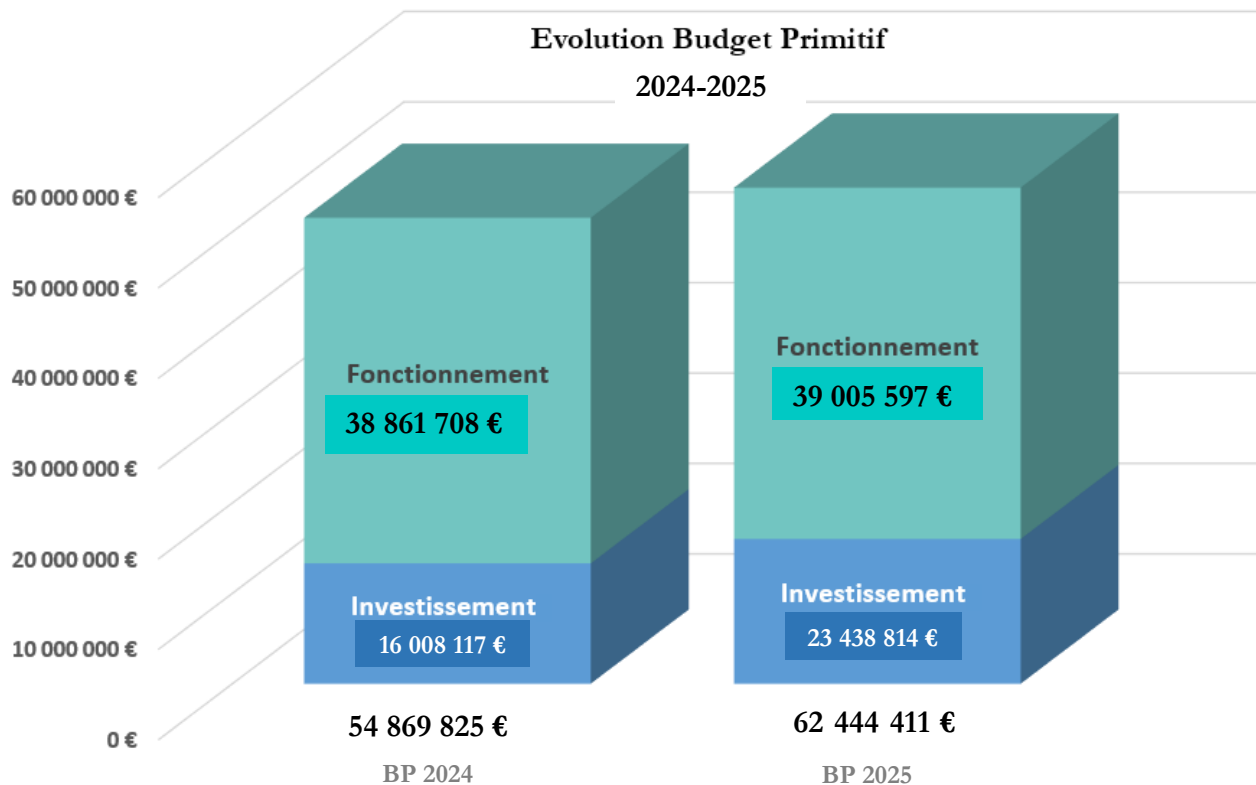
### A. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BP 2025 PAR SECTION : EQUILIBRE BUDGETAIRE

Le budget primitif (BP) d'une collectivité doit être présenté à l'équilibre budgétaire (les dépenses égalent les recettes) dans chacune de ses sections (fonctionnement et investissement) et doit être assorti de l'équilibre financier.

Le BP 2025 étant présenté après le vote du compte administratif 2024, il intègre les résultats de clôture de l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser (reports de crédits, en dépenses comme en recettes) en section d'Investissement. En 2024, l'exercice budgétaire ne comporte pas de report de recettes d'investissement.

Le BP de la Ville de Neuilly-Plaisance s'équilibre en 2025 :

En section de Fonctionnement, à ..... 39 005 597,26 €  
En section d'Investissement, à ..... 23 438 813,79 €  
**Soit un total de ..... 62 444 411,05 €**



### Section de Fonctionnement :

La section de fonctionnement du BP 2025 est équilibrée à hauteur de : 39 005 597 €. Dans le détail, les **dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 1,1M€**. En effet elles passent de 33 511 708 € à 32 339 597 €. L'augmentation du budget de fonctionnement est due à +1,3M€ d'autofinancement dédié à la section d'investissement (6,6M€ contre 5,3M€ en 2024).

Le résultat de **fonctionnement 2024** non affecté à l'investissement, est repris en recettes : excédent de fonctionnement reporté, **soit 5 863 547 €**.

Les recettes de fonctionnement 2025 étant supérieures aux dépenses 2025, un virement de 6 666 000 €, est prévu vers la section d'investissement.

### Section d'Investissement :

La section d'investissement du BP 2025 est équilibrée à hauteur de : 23 438 814 €.  
(Restes à réaliser 2024 inclus : 7 577 827 € en dépenses et 1 843 918 € en recettes).

Le **besoin de financement d'investissement 2024**, hors restes à réaliser, est repris en dépenses, 165 513 €.

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris compte 1068)	15 695 473,00 €	21 594 895,79 €
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	7 577 827,62 €	1 843 918,00 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	165 513,17 €	
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement</b>		<b>23 438 813,79 €</b>	<b>23 438 813,79 €</b>

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	39 005 597,26 €	33 142 050,00 €
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)		
	002 Résultat de fonctionnement reporté		5 863 547,26 €
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement</b>		<b>39 005 597,26 €</b>	<b>39 005 597,26 €</b>
<b>Total du budget</b>		<b>62 444 411,05 €</b>	<b>62 444 411,05 €</b>

## B. PRESENTATION DETAILLEE PAR CHAPITRE ET PAR SECTION DU BP 2025

### Section de Fonctionnement :

#### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent : elles passent de 33 511 708 € en 2024 à 32 339 597 € en 2025.

Avec cumulativement :

- Une diminution des charges à caractère général : -1 659 993 € **principalement lié à la baisse diminution des charges de fluides (actualisation du réalisé 2024 + diminution annoncée par les syndicats d'énergie 2025)**
- Une augmentation nette des charges de personnel : + 343 995 €
- Une augmentation des autres charges de gestion courante : + 33 379 €
- **Charges financières : - 38 407 €**
- **Une augmentation des provisions : + 178 200 € (provision des CET).**

Les dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2025 sont de **39 005 597 €** dont :

- **32 339 597 €** de dépenses réelles
- **6 666 000 €** de dépenses d'ordre :
  - 1 150 000 € de dotation aux amortissements
  - 5 516 000 € de virement à la section d'investissement (autofinancement).

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025	% d'évolution BP 2025/2024
011	Charges à caractère général	10 719 788,52 €	9 061 795,26 €	-15,47%
012	Charges de personnel et frais assimilés	19 360 050,00 €	19 704 046,00 €	1,78%
014	Atténuation de produits	730 000,00 €	730 000,00 €	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	2 187 045,00 €	2 220 424,00 €	1,53%
<b>Total dépenses de gestion courante</b>		<b>32 996 883,52 €</b>	<b>31 716 265,26 €</b>	<b>-3,88%</b>
66	Charges financières	484 824,69 €	415 132,00 €	-14,37%
67	Charges spécifiques	10 000,00 €	10 100,00 €	1,00%
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-bud)	20 000,00 €	198 100,00 €	890,50%
<b>Sous total autres dépenses</b>		<b>514 824,69 €</b>	<b>623 332,00 €</b>	<b>21,08%</b>
<b>Total Dépenses Réelles de Fonctionnement</b>		<b>33 511 708,21 €</b>	<b>32 339 597,26 €</b>	<b>-3,50%</b>
023	Virement à la section d'investissement	4 000 000,00 €	5 516 000,00 €	37,90%
042	Op. ordre transferts entre sections	1 350 000,00 €	1 150 000,00 €	-14,81%
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>5 350 000,00 €</b>	<b>6 666 000,00 €</b>	<b>24,60%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>38 861 708,21 €</b>	<b>39 005 597,26 €</b>	<b>0,37%</b>

**Les charges de fonctionnement courant**

Le **chapitre 011** comprend l'ensemble des frais de fonctionnement courant des services municipaux, hors dépenses de personnel.

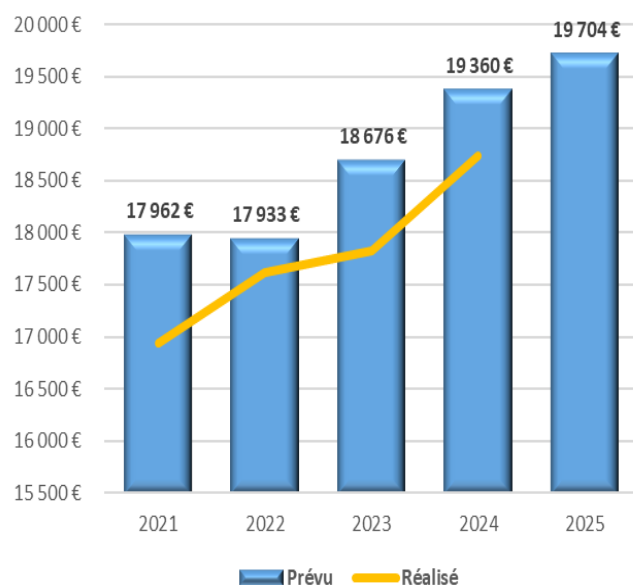
**Les dépenses de personnel**

Le budget 2025 prévoit une augmentation des dépenses de personnel.

Les crédits inscrits au BP 2024 s'élevaient à 19 360 050 €. En 2025, ils sont de **19 704 046 € soit une progression de 343 996 € (+1,78 %)**.

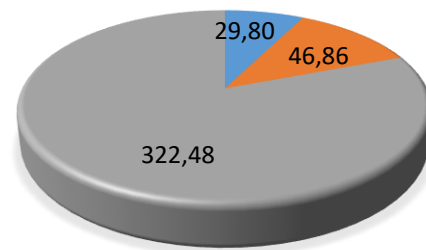
Cette augmentation est principalement liée à l'évolution obligatoire des charges patronales. Ainsi le taux de cotisation patronale CNRACL progressera de 3 points chaque année, **passant de 31,65 % en 2024 à 34,65 %**, avec une trajectoire prévue pour atteindre 43,65 % d'ici 2028. Cette année cela représentera un surcoût de 250 000 €. A cela s'ajoute la mise en place d'un bonus attractivité destiné aux agents des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant pour renforcer l'attractivité des métiers dans ces structures, **pour un coût annuel total estimé à 73 000 €**.

**Evolution des dépenses de personnel (en milliers d'€)**



Le montant des charges supplémentaires s'élève à 507 000€.

Grâce à quelques postes vacants (PM, Direction des Finances, MNS non renouvelés le temps des travaux, etc) une économie de 163 000 € a déjà pu être réalisée sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2025 soit une dépense supplémentaire limitée à 344 000 €.



Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les effectifs sont répartis à :

**81 % en catégorie C**

**12 % en catégorie B** (encadrement intermédiaire)

**7 % en catégorie A** (encadrement supérieur)

### Les autres charges de gestion courante

Le budget 2025 est en augmentation du taux approximatif de l'inflation.

### Les charges financières

Les dépenses financières sont en diminution, aucun nouvel emprunt n'ayant été mobilisé en 2024. L'encours de la dette est composé à 97,7 % de prêts à taux fixe. L'incidence d'une hausse des taux porte donc sur un encours limité et sur un index EURIBOR peu volatil. Il est à noter que la capacité de désendettement reste stable à moins de 3 ans.

### Les autres dépenses de fonctionnement

Les **atténuations de produits** se limitent à ce jour au reversement de FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) lié à la réforme de la taxe professionnelle (728 296 €).

Les **charges spécifiques** (exceptionnelles) comptabilisent essentiellement la valeur comptable des éléments de patrimoine lors de leur cession et les titres annulés sur exercices antérieurs.

Le budget 2025 de Fonctionnement comporte également **1 150 000 €** de dépenses d'ordre au titre des dotations aux amortissements. Cette dépense est neutre en trésorerie et alimente les recettes de la section d'investissement pour un montant identique : **1 150 000 €**.

### Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement inscrites au BP 2025 sont de **39 005 597,26 €** dont :

- **33 139 050 €** de recettes réelles
- **3 000 €** de recettes d'ordre
- **5 863 547,26 €** de reprise de l'excédent de fonctionnement 2024.

Les recettes réelles de fonctionnement de 33 139 050 € sont en augmentation de 2 179 474 € (BP 2024 : 30 959 576 €), soit : + 7 %.

Cette évolution cumule :

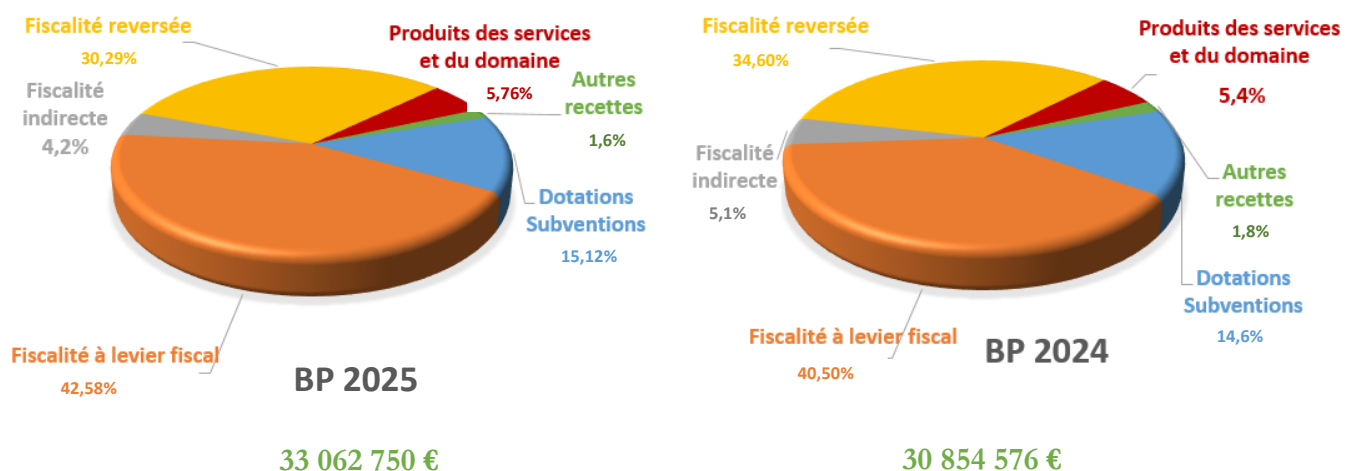
- Une augmentation des atténuations de charges : + 25 000 €
- Une augmentation des produits des services et du domaine : + 236 220 €
- Une augmentation des impôts, taxes et fiscalité locale : +1 233 100 €
- Une augmentation des dotations et participations : + 561 860 €
- Une augmentation des autres produits de gestion courante : + 151 994 €
- Une légère diminution des autres produits : - 28 700 €

Les prévisions de recettes ont été estimées par rapport aux réalisations 2024.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025	% d'évolution BP 2025/2024
013	Atténuation de charges	105 000,00 €	130 000,00 €	23,81%
70	Produits des serv. Dom. De ventes	1 667 530,00 €	1 903 750,00 €	14,17%
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 059 000,00 €	5 300 000,00 €	4,76%
731	Fiscalité locale	19 207 900,00 €	20 200 000,00 €	5,17%
74	Dotations et participations	4 438 140,00 €	5 000 000,00 €	12,66%
75	Autres prod. de gest. courante	377 006,00 €	529 000,00 €	40,32%
<b>Sous total recettes de gestion courante</b>		<b>30 854 576,00 €</b>	<b>33 062 750,00 €</b>	<b>7,16%</b>
76	Produits financiers	100 000,00 €	75 000,00 €	-25,00%
77	Produits spécifiques	0,00 €		
78	Reprise sur provisions	5 000,00 €	1 300,00 €	-74,00%
<b>Sous total autres recettes</b>		<b>105 000,00 €</b>	<b>76 300,00 €</b>	<b>-27,33%</b>
<b>Total Recettes Réelles de Fonctionnement</b>		<b>30 959 576,00 €</b>	<b>33 139 050,00 €</b>	<b>7,04%</b>
042	<i>Op. ordre transferts entre sections</i>	<i>3 000,00 €</i>	<i>3 000,00 €</i>	<i>0,00%</i>
<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 000,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>30 962 576,00 €</b>	<b>33 142 050,00 €</b>	<b>7,04%</b>
<b>002 - Résultat reporté</b>		<b>7 899 132,21 €</b>	<b>5 863 547,26 €</b>	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>38 861 708,21 €</b>	<b>39 005 597,26 €</b>	

### Evolution des produits de gestion courante



Les produits de gestion courante sont composés des :

- atténuations de charges telles que les remboursements de frais de personnel (chapitre 013)
- produits des services et du domaine (chapitre 70)
- produits des impôts, taxes et fiscalité locale (chapitres 73 et 731)
- produits des dotations et participations (chapitre 74)
- produits divers de gestion courante (chapitre 75).

Le retraitement de ces différents produits (**fiscalité à levier fiscal et fiscalité reversée**) permet de mesurer l'impact financier des réformes fiscales (comme celle de la suppression de la taxe d'habitation) sur l'**autonomie financière** et le périmètre du « **pouvoir de taux** » de la Ville.

La fiscalité à « **levier fiscal** » est celle pour laquelle la commune dispose du pouvoir de fixer les taux d'imposition dans les limites déterminées par la loi. Pour 2025, cela concerne les taux de taxe sur le foncier bâti, de taxe sur le foncier non bâti et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La « **fiscalité reversée** » correspond à la fiscalité initialement maîtrisée par la Ville et ensuite transformée en dotations ou allocations sur lesquelles la commune ne peut plus intervenir. Elle comprend essentiellement :

- les sommes versées par L'État aux collectivités en compensation de mesures d'exonération (réforme de la taxe professionnelle, réforme de la taxe d'habitation)
- les sommes revenant aux communes lors des transferts de compétence aux intercommunalités (Métropole du Grand Paris).

### La fiscalité locale

La Ville ne perçoit plus directement de taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte de recettes est compensée par l'attribution de la part de taxe sur le foncier bâti que percevait le département, majorée par un coefficient correcteur « CoCo » afin de garantir la neutralité de cette réforme fiscale et une compensation à l'euro près. Pour mémoire, Neuilly-Plaisance fait partie des villes « sous-compensées » et se voit appliquer un coefficient correcteur « CoCo » supérieur à 1, afin de retrouver, pour l'instant, ses recettes fiscales d'avant réforme de la taxe d'habitation.

Après 16 années de non-augmentation des taux des impôts locaux, compte tenu des nouvelles contraintes qui pesaient sur le budget communal (envolée des prix de l'énergie, augmentation du point d'indice répétée), le Conseil Municipal a voté une légère augmentation des taux d'imposition en 2023. Les dépenses énergétiques s'étant avérées moindres que les prévisions notifiées par les syndicats d'énergie et comme cela avait été précisé lors du vote des taux des impôts locaux en mars 2023, le Conseil municipal a voté une diminution des impôts locaux en 2024. En 2025, c'est une **non augmentation des taux qui est proposée**. A date, en l'absence de notification des bases par l'administration fiscale servant de référence au calcul des produits des impôts locaux, ce sont donc les valeurs de 2024, actualisées de 1,7 % comme le prévoit la loi de finances pour 2025 qui ont servi de référence. L'augmentation du produit net des impôts locaux, liée à la revalorisation des bases décidée par l'État, de + 178 000 €.

### Les autres impôts et taxes

Les recettes de taxe sur la consommation finale d'électricité sont diminuées de 50 000 € au regard du montant notifié en 2024.

Les **droits de mutation** encaissés en 2024 ont été supérieurs (878 850 €) à la prévision (450 000 €). Pour mémoire, le produit encaissé en 2022 était d'un peu plus de 1,4M€. Cette ressource est liée aux transactions sur le marché de l'immobilier en tension depuis 2 ans. Compte tenu des tendances actuelles, la recette a été prévue à 700 000 €. Les recettes de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) sont perçues avec un décalage important dans le temps. Compte tenu des dispositifs présents sur la Ville et de leurs caractéristiques, l'inscription 2025 a été portée à 9 000 €, soit une augmentation de 500 € par rapport à la prévision 2024.

### Les dotations et participations

Au moment de l'élaboration du budget, les dotations de l'État, dont les critères et montants globaux ont pourtant été définis et votés par la loi de Finances pour 2025, n'ont toujours pas été notifiées aux collectivités.

En l'absence d'informations, le montant de la dotation forfaitaire a été maintenu au niveau de 2024 : **2 400 000 €**. L'enveloppe globale au niveau national est annoncée à la hausse mais les répercussions individuelles pour chaque collectivité locale pourraient être différentes.

Les autres dotations et fonds de péréquation devraient rester stables : dotation recensement, dotations pour les titres sécurisés.

### Les produits des services et du domaine

Les prévisions pour les produits des services et du domaine sont en hausse par rapport au budget primitif 2024 (**+236 000 €**).

Les redevances du domaine public, liées à des occupations temporaires, sont en augmentation. Ces tarifs ont été créés en 2022 et prennent en compte la nature et la durée de l'occupation.

Le total des **produits du domaine et des services** représente **5,75 %** des Recettes Réelles de Fonctionnement du BP 2025 (5,4 % au BP 2024).

### Les autres recettes (produits)

Les autres recettes de fonctionnement perçues par la Ville devraient augmenter en 2025 (+150 000 €) : il s'agit des baux locatifs et des recettes exceptionnelles (ex : remboursement de fiscalité par DGIFIP).

Le budget 2025 de Fonctionnement comporte également **3 000 €** de recettes d'ordre au titre des amortissements de subventions d'investissement perçues pour des biens amortissables.

## Section d'Investissement :

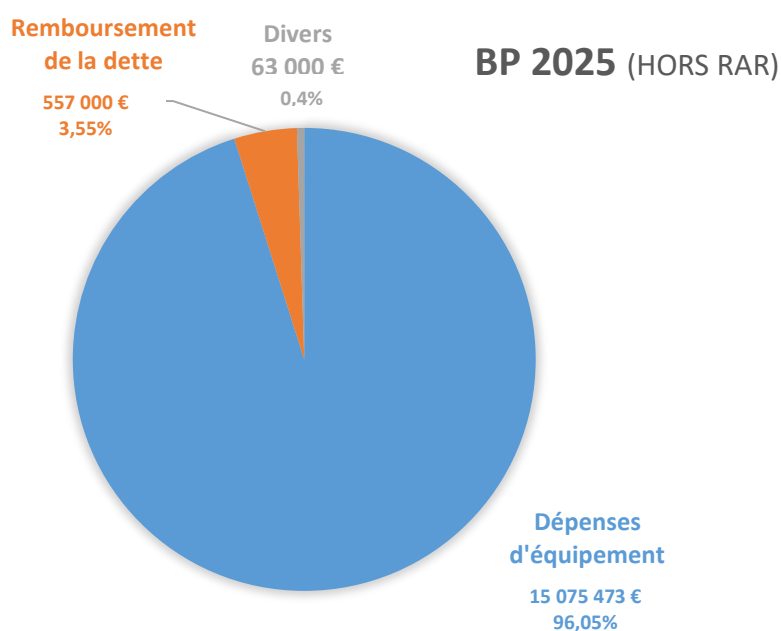
Les dépenses d'investissement inscrites au BP 2025 sont de **23 438 813,79 €** (intégrant le report de **165 513 €**), dont :

- **15 075 473 €** de dépenses d'équipement
- **7 577 827,62 €** de restes à réaliser en dépenses d'équipement
- **557 000 €** de crédits de remboursement de dette
- **60 000 €** d'immobilisations financières (dépôt et cautionnement dans le cadre de préemption par ex)
- **3 000 €** de dépenses d'ordre pour les amortissements de subventions.

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025	% d'évolution BP 2025/2024
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 066 183,00 €	1 128 123,00 €	5,81%
204	Subventions d'équip. Versées	374 000,00 €	756 800,00 €	102,35%
21	Immobilisations corporelles	7 003 704,00 €	7 500 550,00 €	7,09%
23	Immobilisations en cours	3 381 345,00 €	5 690 000,00 €	68,28%
<b>Total dépenses d'équipement</b>		<b>11 825 232,00 €</b>	<b>15 075 473,00 €</b>	<b>27,49%</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	545 000,00 €	557 000,00 €	2,20%
27	Autres immobilisations financières	60 000,00 €	60 000,00 €	0,00%
<b>Sous total autres dépenses</b>		<b>605 000,00 €</b>	<b>617 000,00 €</b>	<b>1,98%</b>
<b>Total Dépenses Réelles d'Investissement</b>		<b>12 430 232,00 €</b>	<b>15 692 473,00 €</b>	<b>26,24%</b>
040	<i>Op. d'ordre transferts entre sections</i>	<i>3 000,00 €</i>	<i>3 000,00 €</i>	
<b>Total dépenses d'ordre d'Investissement</b>		<b>3 000,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>12 433 232,00 €</b>	<b>15 695 473,00 €</b>	<b>26,24%</b>
<b>Reste à réaliser</b>			<b>7 577 827,62 €</b>	
<b>002 - Résultat reporté</b>			<b>165 513,17 €</b>	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>23 438 813,79 €</b>	

**Dépenses d'investissement : propositions BP 2025 hors restes à réaliser 2024**



## Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23) comprennent les frais d'études et les travaux réalisés sur le patrimoine communal, les acquisitions immobilières et mobilières ainsi que les subventions d'équipement versées.

Le budget 2025 comprend 15 075 473 € de nouvelles dépenses d'équipement 7 577 827,62 € de crédits 2024 reportés, soit un total de dépenses d'équipement de : 22 653 300,62 €.

En 2024, le taux de réalisation des budgets d'investissement connaît une progression (86,98 %) par rapport à 2023.

Le budget 2025 a été élaboré selon les arbitrages réalisés dans le cadre d'un travail de planification et d'obtention de subventions.

### Les principales dépenses d'équipement prévues au BP 2025

Les principales masses de dépenses d'équipement pour 2025 sont composées d'une partie du PPI et d'une partie de l'investissement dit courant, d'entretien des bâtiments et espaces publics :

- Un volet concernant les projets structurants (PPI)
- Un volet transition énergétique
- Un volet concernant les travaux de gros entretien du patrimoine communal.

#### Premier volet (PPI) :

- Ferme Terrisse : 2 000 000 €
- Réhabilitation et extension Piscine municipale : 5 900 000 €
- Rénovation énergétique Hôtel de Ville : 100 000 €
- Enfouissement des réseaux : 500 000 €
- Etude centre de loisirs des Renouillères : 150 000 €
- Etude piste d'athlétisme, mille club, tribunes : 100 000 €
- AMO centre-ville pour espace végétalisé de 6 000 m<sup>2</sup> et acquisition foncière : 1 000 000 €
- AMO nouveau poste de police municipal avec CSU : 35 000 €

#### Deuxième volet (Transition énergétique) :

- Cours oasis : 200 000 €
- Déploiement plan vélo : 350 000 €
- Rénovation énergétique des écoles 42 avenue des fauvelles et 8 rue Paul Letombe : 250 000 €
- Remplacement des chaudières fioul : 950 000 €
- Mise en séparatif des réseaux EP/EU domaine privé : 250 000 €
- Déploiement LED et améliorations matériel éclairage public : 500 000 €
- Fin Aménagement Venelle 17 de Gaulle : 20 000 €
- Acquisition de véhicules électriques : 130 000 €
- Fin études Comblement des Carrières du Plateau d'Avron : 15 000 €

#### Troisième volet (Travaux de gros entretien du patrimoine communal) :

- Voirie : 1 400 000 €
- Education, petite enfance, jeunesse (hors PPI) : 630 000 €
- Matériel informatique : 200 000 €
- Ad'AP : 50 000 €
- Vidéoprotection et équipement Police Municipale : 115 000 €
- Logements : 250 000 € (hors PPI)
- Sports : 500 000 € (hors PPI)
- Services Techniques : 600 000 € (hors PPI)

## Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement inscrites au BP 2025 sont de **23 438 813,79 € dont**

➤ **7 049 422 € de ressources dites « internes » :**

- **1 150 000 €** de dotations aux amortissements (recettes d'ordre, correspondant à une dépense du même montant en section de fonctionnement)
- **5 899 422 €** d'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2024 au compte 1068<sup>1</sup>.

➤ **10 873 391 € de ressources dites « externes » :**

- **6 172 891 €** de subventions à percevoir (5 048 973 € BP + 1 123 918 € de subventions en report)
- **800 000 €** au titre du FCTVA
- **100 000 €** au titre de la taxe d'aménagement
- **915 000 €** au titre des cessions d'immobilisations
- **2 869 000 €** au titre des emprunts
- **16 500 €** au titre des dépôts et cautionnements reçus
- **5 516 000 €** issus de la section de fonctionnement et transférés par **virement**.

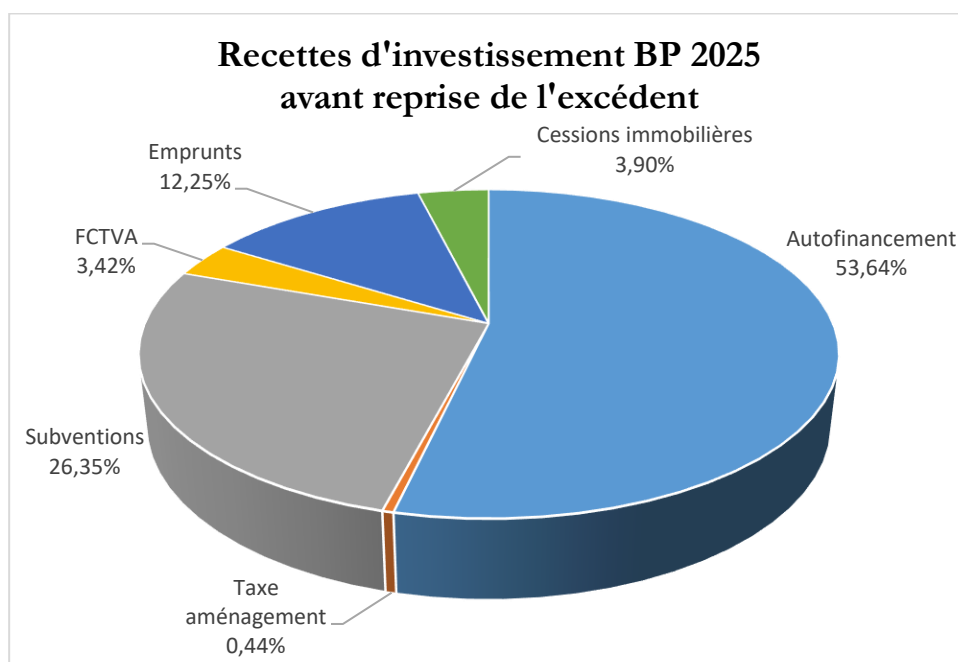
---

<sup>1</sup> reprise des résultats de l'exercice 2024 et des restes à réaliser

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025	% d'évolution BP 2025/2024
13	Subvention d'investissement recues (sauf 138)	2 417 232,00 €	5 048 973,00 €	108,87%
1641	Emprunts d'équilibre	3 000 000,00 €	2 869 000,00 €	-4,37%
23	Immobilisations en cours	15 000,00 €	0,00 €	-100,00%
<b>Total recettes d'équipement</b>		<b>5 432 232,00 €</b>	<b>7 917 973,00 €</b>	<b>45,76%</b>
10	Dotations, Fonds divers et réserves	900 000,00 €	900 000,00 €	0,00%
1068	Exédents de fonctionnement capitalisés	2 649 151,66 €	5 899 422,79 €	122,69%
165	Dépôts et cautionnements reçus	16 000,00 €	16 500,00 €	3,13%
27	autres immobilisations financières	15 000,00 €	0,00 €	-100,00%
024	Produits des cessions	720 000,00 €	195 000,00 €	-72,92%
<b>Total recettes financières</b>		<b>4 300 151,66 €</b>	<b>7 010 922,79 €</b>	<b>63,04%</b>
<b>Total Recettes Réelles d'Investissement</b>		<b>9 732 383,66 €</b>	<b>14 928 895,79 €</b>	<b>53,39%</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	4 000 000,00 €	5 516 000,00 €	
040	<i>Op. d'ordre transferts entre sections</i>	1 350 000,00 €	1 150 000,00 €	
<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>5 350 000,00 €</b>	<b>6 666 000,00 €</b>	<b>24,60%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>15 082 383,66 €</b>	<b>21 594 895,79 €</b>	<b>43,18%</b>
<b>Reste à réaliser</b>			<b>1 843 918,00 €</b>	
<b>002 - Résultat reporté</b>			<b>0,00 €</b>	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>23 438 813,79 €</b>	

De manière synthétique, les dépenses d'investissement 2025 sont financées comme suit :



#### Les ressources d'autofinancement

L'autofinancement se définit habituellement comme la capacité de la collectivité à financer ses investissements au moyen de ses propres moyens financiers (hors ressources externes), c'est-à-dire sur son cycle de fonctionnement. Il s'agit donc des ressources de fonctionnement excédentaires pouvant être affectées à l'investissement après remboursement du capital de l'annuité de la dette.

#### Financement des dépenses d'équipement prévues au BP 2025

**15 075 473 €**

L'autofinancement constitue la première ressource de financement des investissements inscrits au budget 2025.

Pour le financement des dépenses d'équipement, il comprend :

- Les dotations aux amortissements pour partie : **1 147 000 €**  
**(1 150 000 € – 3 000 € d'amortissement des subventions)**
- Le virement de la section de fonctionnement **4 959 000 €** (pour partie après remboursement du capital de l'annuité de la dette : 5 516 000 € - 557 000 €)

En prenant en compte les seuls crédits nouveaux ouverts au BP 2025, la part d'autofinancement est de 40,5 % et la part des emprunts est de 19,03 %.

#### Les ressources externes : le recours à l'emprunt

Les recettes d'emprunt sont des recettes d'équipement.

Le budget 2025 est équilibré avec un recours à l'emprunt de **2,869 M€**.

Il s'agit d'un montant maximal. Le recours à l'emprunt sera effectué en dernier ressort et en proportion de la réalisation effective des dépenses liée à l'avancée des projets.

### Les ressources externes : les subventions

Les montants inscrits au budget primitif pour un total de 5 048 973 € ont fait l'objet de notifications à la Ville ou sont en cours d'instruction.

- 1 500 000 € provenant de l'Etat
- 206 000 € provenant de la Région
- 945 098 € provenant du Département
- 2 397 875 € provenant d'autres organismes (essentiellement la Métropole du Grand Paris).

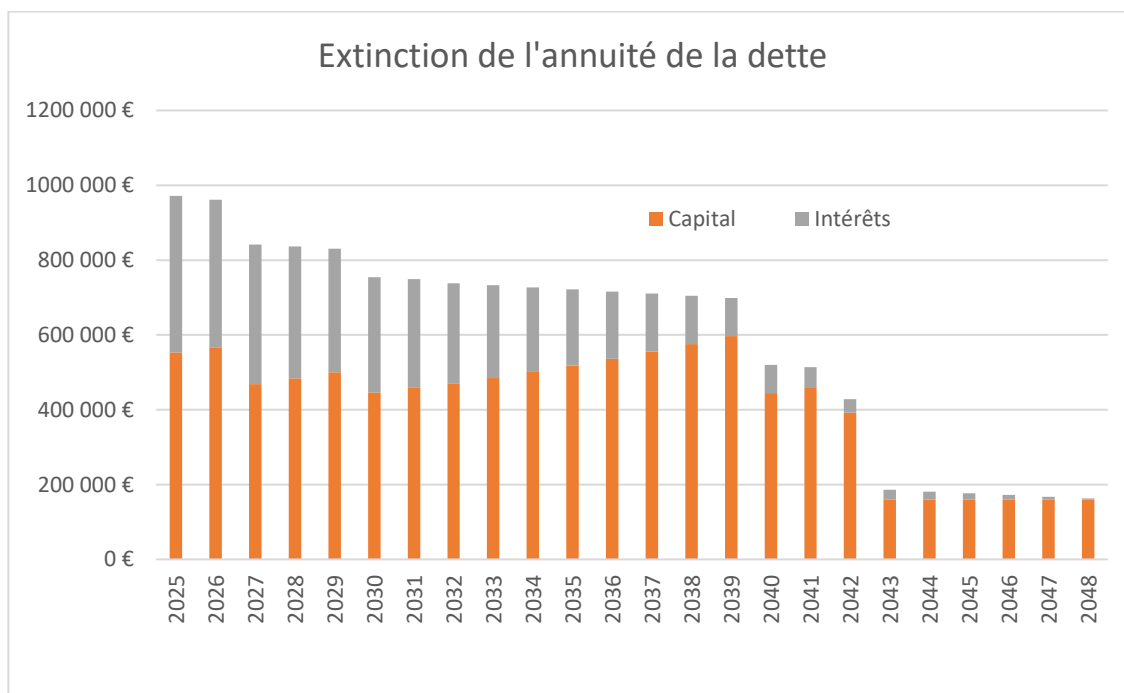
## IV. LE REMBOURSEMENT ET L'EVOLUTION DE LA DETTE

Le **remboursement de la dette actuelle** était en augmentation jusqu'en 2023, dernière année du contrat CLTR (Crédit Long Terme Renouvelable).

Un emprunt de 4M€ prévu au BP 2022 a été contractualisé en septembre 2022. L'encaissement s'est fait conformément au contrat en septembre 2023 avec une première échéance en 2024. Aucun nouvel emprunt depuis 2023.

L'encours de la dette est composé à 97,7 % d'emprunts à taux fixe.

La classification des contrats de la commune (échelle GISSLER) est A1, correspondant à une absence de risque par rapport aux modalités de calcul des taux d'intérêts et à la structuration des contrats.



L'encours de la dette actuelle est de 9 970 750 € au 01/01/2025.

L'annuité sera de 971 808 € (552 901 € de capital et 418 906 € d'intérêts) soit environ 46 € par habitant.

Les **annuités de remboursement de la dette actuelle** restaient élevées en 2022 et 2023 en raison du contrat CLTR (crédit long terme renouvelable) avec une dernière échéance de remboursement en 2023.

Ensuite, les annuités diminuent par palier en dégageant des marges de manœuvre permettant de contracter de nouveaux emprunts, toutes choses étant égales par ailleurs.

L'encours de la dette actuelle auprès des différents établissements bancaires est de : **9 970 750 €** au 01.01.2025, répartis au sein de 7 contrats. Le contrat de 4M€ est compris dans le capital restant dû au 01.01.2025 : les fonds ont été encaissés en septembre 2023.

Certifié exécutoire

Acte publié le 15 / 04 / 2025

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20250402-DLB-2025-04-21-BF  
Date de télétransmission : 15/04/2025  
Date de réception préfecture : 15/04/2025

## V. RATIOS PREVUS A L'ARTICLE R-2313-1 DU CGCT

1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population.....	1535,67 €
2. Recettes réelles de fonctionnement / Population.....	1573,63 €
3. Dépenses d'équipement brut / Population.....	715,87 €
4. Encours de la dette / Population.....	473,47 €
5. DGF / Population.....	113,96 €
6. Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement .....	60,93 %
7. (Dépenses de fonctionnement + remboursement dette en capital) / Recettes réelles de fonctionnement... ..	99,26 %
8. Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement.....	45,49 %
9. Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement.....	30,09 %
10. Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement .....	2,41 %